

## Annexe 4

### Reliquats 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

La présente annexe reprend les charges déclarées au titre des années 2007 à 2012 en complément des charges déjà constatées pour ces exercices. Elles sont intégrées au montant des charges de 2015.

#### A. Surcoûts supportés par EDF

##### 1. Obligation d'achat en métropole continentale

###### 1.1. Surcoûts supportés au titre de l'année 2012

3 551 contrats d'achat, dont 3 536 contrats photovoltaïques, 5 contrats cogénération et 7 contrats hydrauliques, actifs en 2012, sont présentés au titre de reliquats. Ils représentent 29,9 M€ de coût d'achat.

La revente du surplus d'obligation d'achat de sept ELD à EDF, régularisée *ex-post*, représente quant à elle 8,4 M€ de coût d'achat.

Tableau 1.1 : quantités d'électricité et coûts d'achat relatifs aux contrats 2012 hors ZNI retenus a posteriori par la CRE

2012	Cogénération (combustible fossile)	Cogénération (combustible fossile) dispatchable	Diesel dispatchable	Hydraulique	Eolien	Incineration	Biogaz	Biomasse	Photovoltaïque	Autres (*)	TOTAL
Janvier	0,0	0,0		0,0			0,0		1,1	9,8	10,9
Février	0,0	0,0		0,0			0,0		1,0	1,4	2,4
Mars	0,0	0,0		0,0			0,0		1,2	4,7	5,9
Avril	0,0	0,0		0,0			0,0		1,5	11,6	13,1
Mai	0,0	0,0		0,0			0,0		3,0	6,5	9,6
Juin	0,0	0,0		0,0			0,0		4,9	8,3	13,2
Juillet	0,0	0,0		0,0			0,1		5,9	5,3	11,4
Août	0,0	0,0		0,0			0,3		7,5	5,5	13,3
Septembre	0,0	0,0		0,0			0,3		8,0	5,7	14,0
Octobre	0,0	0,0		0,0			0,3		6,9	7,4	14,7
Novembre	1,2	3,1		0,3			0,3		7,3	5,7	17,8
Décembre	1,6	0,0		1,7			1,2		7,7	18,3	30,6
Quantités (GWh)	2,8	3,1		2,1		0,0	2,6		56,0	90,3	156,7
Coût d'achat (k€)	503,3	1 027,2		250,5			347,6		27 798,9	8 435,0	38 362,4

\* Autres = surplus des ELD achetés par EDF

Le surcoût au titre de l'année 2012 est de **31,3 M€**.

###### 1.2. Surcoûts supportés au titre de 2011

Tableau 1.2 : quantités d'électricité et coûts d'achat relatifs aux contrats 2011 hors ZNI retenus a posteriori par la CRE

2011	Cogénération (combustible fossile)	Cogénération (combustible fossile) dispatchable	Diesel dispatchable	Hydraulique	Eolien	Incineration	Biogaz	Biomasse	Photovoltaïque	Autres (*)	TOTAL
Janvier									0,1		0,1
Février									0,1		0,1
Mars									0,1		0,1
Avril									0,1		0,1
Mai									0,1		0,1
Juin									0,4		0,4
Juillet									0,4		0,4
Août									0,5		0,5
Septembre									0,9		0,9
Octobre									0,5		0,5
Novembre									0,7		0,7
Décembre									1,1		1,1
Quantités (GWh)									4,9		4,9
Coût d'achat (k€)									2 701,9		2 701,9

941 contrats d'achat, photovoltaïques, actifs en 2011, sont présentés au titre de reliquats. Ils représentent environ 2,7 M€ de coût d'achat.

Le surcoût au titre de l'année 2011 est de **2,4 M€**.

### 1.3. Surcoûts supportés au titre de 2010

70 contrats photovoltaïques, actifs en 2010, sont donc présentés au titre de reliquats. Ils représentent environ 195 k€ de coût d'achat.

Tableau 1.3 : quantités d'électricité et coûts d'achat relatifs aux contrats 2010 hors ZNI retenus a posteriori par la CRE

2010	Cogénération (combustible fossile)	Cogénération (combustible fossile) dispatchable	Diesel dispatchable	Hydraulique	Eolien	Incinération	Biogaz	Biomasse	Photovoltaïque	Autres (*)	TOTAL
Janvier									0,0		0,0
Février									0,0		0,0
Mars									0,0		0,0
Avril									0,0		0,0
Mai									0,0		0,0
Juin									0,0		0,0
Juillet									0,0		0,0
Août									0,0		0,0
Septembre									0,0		0,0
Octobre									0,0		0,0
Novembre									0,0		0,0
Décembre									0,1		0,1
Quantités (GWh)									0,3		0,3
Coût d'achat (k€)									194,5		194,5

Le surcoût au titre de l'année 2011 est de **79 k€**.

### 1.4. Surcoûts supportés au titre de 2009

7 contrats photovoltaïques, actifs en 2009, sont présentés au titre de reliquats. Ils représentent environ 27 k€ de coût d'achat.

Tableau 1.4 : quantités d'électricité et coûts d'achat relatifs aux contrats 2009 hors ZNI retenus a posteriori par la CRE

2009	Cogénération (combustible fossile)	Cogénération (combustible fossile) dispatchable	Diesel dispatchable	Hydraulique	Eolien	Incinération	Biogaz	Biomasse	Photovoltaïque	Autres (*)	TOTAL
Janvier									0,0		0,0
Février									0,0		0,0
Mars									0,0		0,0
Avril									0,0		0,0
Mai									0,0		0,0
Juin									0,0		0,0
Juillet									0,0		0,0
Août									0,0		0,0
Septembre									0,0		0,0
Octobre									0,0		0,0
Novembre									0,0		0,0
Décembre									0,0		0,0
Quantités (GWh)									0,0		0,0
Coût d'achat (k€)									27,2		27,2

Le surcoût au titre de l'année 2011 est de **25 k€**.

### 1.5. Surcoûts supportés au titre de 2008 et 2007

Un contrat photovoltaïque, actifs en 2007 et 2008, est présenté au titre de reliquats. Les surcoûts correspondants au titre des années 2007 et 2008 est de respectivement **9 et 16 k€**.

La prise en compte des différents reliquats amène à augmenter de **33,9 M€** les surcoûts liés à l'obligation d'achat en métropole en 2015.

## 2. Achats d'énergie dans les zones non interconnectées

### 2.1. Surcoûts supportés au titre de 2007, 2008 et 2009

Un contrat photovoltaïque à La Réunion a été régularisé par EDF au titre des exercices 2007, 2008 et

2009. Le surcoût imputable à ce contrat est respectivement de **0,6 k€**, **0,3 k€** et **0,3 k€** pour les volumes d'achat de 2,6 MWh, 1,3 MWh et 1,3 MWh.

## 2.2. Surcoûts supportés au titre de 2010

Cinq contrats photovoltaïques en Réunion ont été régularisés par EDF au titre de l'exercice 2010. Le surcoût imputable à ces contrats est de **5,8 k€** pour un volume d'achat de 18,6 MWh.

## 2.2. Surcoûts supportés au titre de 2011

Vingt-un contrats photovoltaïques en Guadeloupe et en Réunion ont été régularisés par EDF au titre de l'exercice 2011. Le surcoût imputable à ces contrats est de **44,1 k€** pour un volume d'achat de 138,6 MWh.

## 2.3. Surcoûts supportés au titre de 2012

De nombreux contrats, essentiellement photovoltaïques, ont fait l'objet d'une déclaration, pour la première fois en 2013, au titre de 2012. Le détail des volumes et coûts d'achat est fourni dans le tableau 1.3 qui suit.

*Tableau 1.5 : quantités d'électricité et coûts d'achat relatifs aux contrats 2012 en ZNI retenus a posteriori par la CRE*

MWh/k€	Corse		Guadeloupe		Martinique		Guyane		Réunion	
	Volume	Coût d'achat	Volume	Coût d'achat	Volume	Coût d'achat	Volume	Coût d'achat	Volume	Coût d'achat
Interconnexion	58,9	4,1	—	—	—	—	—	—	—	—
Bagasse-charbon	—	—	—	9,3	—	—	—	—	—	11,2
Thermique	—	—	—	0,1	—	—	0,1	0,1	—	0,0
Incinération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hydraulique	0,3	0,0	—	—	—	—	—	—	0,5	0,0
Eolien	—	—	—	0,0	—	—	—	—	—	—
Géothermie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Biomasse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Biogaz	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	0,0
Photovoltaïque	0,6	0,3	10,3	4,3	6,6	2,8	1,8	0,8	3,1	1,1
<b>Total</b>	<b>59,2</b>	<b>4,1</b>	<b>0,0</b>	<b>9,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>11,2</b>

Le surcoût retenu au titre de l'année 2012 s'élève à **30,4 M€**.

## 3. Surcoûts de production dans les zones non interconnectées

### 3.1. Surcoûts relatifs au barrage du Rizzanese

Sur la base des données transmises en fin décembre 2013 et de leur analyse, la CRE a estimé par la délibération du 17 septembre 2014 que la société EDF a géré la construction de l'ouvrage hydraulique du Rizzanese de façon satisfaisante. De ce fait, le plafonnement des charges constatées au titre cet ouvrage pour l'année 2012 n'a pas dû être appliqué et le coût de production qui a été exclu du fait de ce plafonnement doit être réintégré. Le montant de **0,9 M€** est rajouté à la compensation d'EDF.

### 3.2. Surcoûts relatifs aux îles bretonnes de Molène, d'Ouessant, de Sein, l'archipel des Glénan et l'île anglo-normande de Chausey

L'analyse des coûts de production déclarés pour les îles bretonnes de Molène, d'Ouessant, de Sein, l'archipel des Glénan et l'île anglo-normande de Chausey a fait apparaître que les capitaux investis ont été rémunérés à un taux de 11%. Cependant, ce taux fixé par l'arrêté du 23 mars 2006 ne s'applique pas aux investissements réalisés dans ces îles pour lesquels le taux de 7,25 % utilisé pour la rémunération des capitaux immobilisés avant la publication de l'arrêté continue à s'appliquer.

La révision de la rémunération des capitaux avec un taux de 7,25% conduit à déduire de la compensation le montant de **-0,8 M€** pour les exercices 2010 à 2012 inclus.

## 4. Bilan EDF

Le montant des corrections apportées aux surcoûts supportés par EDF au titre des années 2007 à

2012 vient augmenter la prévision des charges de service public 2015 de **65,1 M€**, dont **33,9 M€** en métropole continentale et **31,2 M€** dans les ZNI.

## B. Surcoûts supportés par les ELD

### 1.1. Surcoûts supportés au titre de 2012

Les coûts supplémentaires supportés par les ELD au titre de 2012 correspondent, d'une part, à la prise en compte de charges qui n'avaient pas été déclarées, ou pour lesquelles tous les justificatifs n'avaient pas été apportés.

Ces charges peuvent désormais être intégrées dans les charges prévisionnelles 2015. Elles s'élèvent à **598 k€** et sont décrites dans le tableau 2.1.

Tableau 2.1 : surcoûts supportés par les ELD au titre de 2012

ELD	Charges dues aux contrats d'achats				Charges sociales	Charges constatées au titre de 2012
	quantité achetée <sup>1</sup>	coût d'achat	coût évité	surcoût		
	MWh	k€	k€	k€		
Régie d'Électricité du Département de la Vienne SOREGIES	416,7	224,1	10,7	213,4	0,0	213,4
ES ENERGIES STRASBOURG2	374,9	205,8	13,1	192,7	0,0	192,7
R.S.E. REGIE SERVICES ENERGIE AMBERIEUX	61,6	34,7	2,1	32,6	0,0	32,6
SICAE de l'Aisne	55,2	34,1	2,6	31,5	0,0	31,5
Coopérative d'Électricité SAINT-MARTIN DE LONDRES	69,6	32,9	2,7	30,2	0,0	30,2
SAEML UEM USINE D'ELECTRICITE DE METZ2	53,0	30,7	1,7	29,1	0,0	29,1
Régie du syndicat intercommunal (fournisseur) SEOLIS DEUX SEVRES SIEDS2	34,3	16,6	1,3	15,3	0,0	15,3
Coopérative de droit suisse ELEKTRA BIRSECK	20,7	12,2	0,9	11,3	0,0	11,3
Régie Municipale d'Électricité MONTOIS LA MONTAGNE	11,0	6,1	0,4	5,7	3,3	9,0
Régie d'Électricité U.E.M. NEUF BRISACH2	8,7	5,5	0,3	5,2	0,0	5,2
GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE2	9,9	5,3	0,2	5,1	0,0	5,1
Régie Gaz Électricité de la Ville BONNEVILLE	8,6	4,7	0,3	4,4	0,0	4,4
S.I.V.U. LABERGEMENT SAINTE-MARIE	7,1	4,1	0,3	3,9	0,0	3,9
Régie Intercommunale d'Électricité NIEDERBRONN REICHSHOFFEN2	7,0	3,8	0,2	3,6	0,0	3,6

ELD	Charges dues aux contrats d'achats				Charges sociales	Charges constatées au titre de 2012
	quantité achetée <sup>1</sup>	coût d'achat	coût évité	surcoût		
	MWh	k€	k€	k€		
Régie Municipale d'Electricité BAZAS	6,4	3,8	0,2	3,6	0,0	3,6
S.I.C.A.E. REGION DE PITHIVIERS	5,5	3,2	0,2	3,0	0,0	3,0
Énergie Développement Services du BRIANÇONNAIS	2,7	1,7	0,1	1,6	0,0	1,6
Régie Électrique LA CABANASSE	3,8	1,6	0,2	1,4	0,0	1,4
Régie Municipale d'Électricité et de Gaz Energie Services Occitans CARMAUX ENEO	2,6	1,5	0,1	1,4	0,0	1,4
Régie Communale d'Électricité UCKANGE	2,0	1,2	0,1	1,1	0,0	1,1
Régie Municipale d'Électricité SALLANCHES	1,3	0,6	0,0	0,6	0,0	0,6
Coopérative d'Électricité VILLIERS SUR MARNE	1,1	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4
S.I.C.A.E. de la SOMME et du CAMBRAISIS	-4,2	-2,2	-0,1	-2,1	0,0	-2,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 159</b>	<b>632</b>	<b>38</b>	<b>595</b>	<b>3</b>	<b>598</b>

## 1.2. Surcoûts supportés au titre de 2011

4 ELD ont déclaré des charges reliquats au titre de l'année 2011. Ces régularisations et déclarations conduisent à augmenter d'un montant de **46 k€** les surcoûts intégrés dans les charges prévisionnelles 2015 des ELD. Ces charges sont décrites dans le tableau 2.2.

Tableau 2.2 : surcoûts supportés par les ELD au titre de 2011

	Charges dues aux contrats d'achats				Charges sociales	Charges constatées au titre de 2011
	quantité achetée	coût d'achat	coût évité	surcoût		
	MWh	k€	k€	k€		
Régie d'Électricité du Département de la Vienne SOREGIES	71,0	42,3	1,9	40,5	0,0	40,5
Régie Municipale d'Électricité MONTOIS LA MONTAGNE	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	2,9
Régie Municipale d'Electricité BAZAS	2,9	1,8	0,1	1,7	0,0	1,7
Coopérative d'Électricité SAINT-MARTIN DE LONDRES	2,3	1,4	0,0	1,3	0,0	1,3
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>46</b>	<b>2</b>	<b>44</b>	<b>3</b>	<b>46</b>

Ces régularisations et déclarations conduisent à augmenter d'un montant de **644,4 k€** les charges intégrées dans les charges prévisionnelles 2015 des ELD.

### C. Bilan

Les charges prévisionnelles 2015 doivent être augmentées des reliquats de charges au titre des années 2007 à 2012 qui s'élèvent au total à **65,7 M€**.

<b>Opérateur</b>	<b>Charges supplémentaires à intégrer dans la CSPE 2015</b>
EDF	65,1 M€
ELD	0,6 M€
<b>Total</b>	<b>65,7 M€</b>